

Intervention de l'Unaf, représentée par Jacques Buisson, à la CCSS du 25 mai 2023

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs, les Présidents

Mesdames, Messieurs,

L'Unaf souhaite attirer l'attention sur deux préoccupations majeures des familles :

Le pouvoir d'achat

L'impact de l'inflation notamment alimentaire continue de toucher particulièrement les familles : la pression augmente avec la taille de la fratrie et l'âge des enfants. Seuls les instruments de la politique familiale sont à même de redistribuer au plus juste en fonction du nombre d'enfants.

Le Président de la République a fait part de son souhait d'aider spécifiquement les classes moyennes. Il souhaite cibler « *les Français et les Françaises qui travaillent dur, **qui veulent bien élever leurs enfants** et qui aujourd'hui, parce que le coût de la vie a monté, parce que la dynamique des salaires n'est pas toujours là, ont du mal à boucler la fin du mois* ». Les familles de classe moyenne ont été particulièrement touchées par les réformes de la politique familiale. Elles ont également subi le manque de revalorisation du montant des prestations et des plafonds de ressources pris en compte pour déterminer leurs octrois. Souligné par la CCSS dans son dernier rapport, l'effet « plafond » a été particulièrement important en 2023 et a écarté du bénéficiaire des prestations ou diminué leur montant pour beaucoup de familles. Sont particulièrement touchés l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de base de la Prestation d'accueil du jeune enfant et le Complément mode de garde.

C'est pourquoi l'Unaf demande que le PLFSS prévoie une revalorisation anticipée des prestations familiales et une augmentation des plafonds afin de tenir compte de la flambée des prix, notamment sur l'alimentation et la volonté du Gouvernement de faire davantage pour les classes moyennes.

Par ailleurs, nous demandons que soit introduite dans le PLFSS une réforme du mode de calcul de ces revalorisations rétablissant un principe d'anticipation de l'inflation plutôt qu'une adaptation a posteriori, et créant un nouvel indice d'indexation mieux adapté à la consommation des familles.

SPPE/Garantie d'accueil

Autre préoccupation majeure des familles : la petite enfance. Le récent rapport de l'Igas sur la qualité d'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches **constitue une opportunité et un nouveau défi**.

Monsieur le Ministre, ce rapport doit servir d'électrochoc pour construire une offre d'accueil fondée sur la recherche du bien-être des enfants qui passe en 1^{er} lieu par **une réforme d'ampleur du congé parental d'éducation** avec une indemnisation en pourcentage du salaire, permettant ainsi aux deux parents de réellement en bénéficier, conformément aux exigences de la directive européenne.

Pour l'Unaf, cette réforme du congé parental s'inscrit pleinement dans un Service Public de la Petite Enfance. Ce projet présentiel a été réaffirmé par Mme Élisabeth Borne dans sa feuille de route sur les « 100 jours » le 26 avril dernier.

Ces réformes nécessiteront des financements majeurs : la branche famille doit être au rdv. Les excédents dégagés par la Cnaf doivent être redéployés afin de permettre des avancées dès le PLFSS pour 2024.

Merci de votre attention